



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie de Lyme

Question écrite n° 59814

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis souhaite attirer l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la menace de l'émergence des maladies vectorielles à tiques. En effet, la gravité de ce risque dépend étroitement de notre veille sanitaire. Or ces maladies demeurent largement sous diagnostiquées et représentent un coût considérable, tant pour la santé humaine que pour la santé animale. Pour la plupart, elles seraient pourtant curables à peu de frais si l'information des professionnels de santé et des personnes à risques était suffisante. En effet, les « nouvelles rickettsioses » ne font l'objet d'aucune veille officielle et leur surveillance repose sur les médecins généralistes et sur les vétérinaires de terrain bénévoles qui s'inquiètent légitimement de cette situation qui perdure malgré leurs différentes alertes. Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui indiquer les moyens qu'il entend mettre en oeuvre dans les meilleurs délais pour réaliser l'inventaire des agents pathogènes transmis par les tiques et pour organiser un réseau de surveillance et d'information concernant ces maladies.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59814

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2005, page 2363